

En bleu : Données du CEAEn rose : Données du titulaire

PCS n° : 26-024

Marché / Accord N° :

Désignation du Titulaire :

Objet de la prestation : Contrôles préventifs et curatifs des balances des unités de l'ISEC

Indice	Date de l'indice	Objet
PROJET	01/04/2026	Version pour appel d'offre
1	Entrez une date	
2	Entrez une date	
3	Entrez une date	
4	Entrez une date	

Plans contractuels de sécurité liés au présent Plan Contractuel de Sécurité :

Cotraitance :

Société :	Réf :	Date :
		Entrez une date

Sous-traitance :

Société :	Réf :	Date :
		Entrez une date

1. SENSIBILITÉ ET LIEUX D'EXÉCUTION DE LA PRESTATION	3
2. IDENTIFICATION ET HABILITATION DES ENTREPRISES.....	5
3. CAHIER DES PRESCRIPTIONS DE PROTECTION DU SECRET (CPPS)	6
3.1. Objet et présentation des travaux protégés	6
3.2. Protection des locaux	6
3.3. Synthèse de la prestation classifiée et/ou protégée	6
3.4. Système d'information (informatique).....	6
3.5. Transport, stockage d'informations, de documents ou d'objets.....	7
3.6. Accès au système d'information du CEA	7
3.7. Publication, communication, exposition, publicité	7
3.8. Achèvement des travaux	8
3.9. Sous-traitance : obligations du Titulaire	8
3.10. Contrôles et inspections	8
4. FICHE DE RENSEIGNEMENT DU TITULAIRE ou du MANDATAIRE (Si GME)	9
4.1. Système d'information du CEA.....	9
4.2. Système d'information du Titulaire	9
4.3. Aptitude Physique des locaux du Titulaire	10
5. FICHE DE RENSEIGNEMENT DU COTRAITANT.....	11
5.1. Système d'information du CEA.....	11
5.2. Système d'information du Cotraitant	11
5.3. Aptitude Physique des locaux du Cotraitant.....	12
6. FICHE DE RENSEIGNEMENT DU SOUS-TRAITANT.....	13
6.1. Système d'information du CEA.....	13
6.2. Système d'information du sous-traitant	13
7. LISTE DES DOCUMENTS ET OBJETS.....	14
7.1. Liste des documents et objets DR, S ou TS détenus par le CEA et mis à disposition du Titulaire sur le site	14
7.2. Liste des documents ou objets DR, S ou TS transmis au Titulaire par le CEA	14
7.3. Liste des documents et objets DR, S ou TS livrés par le Titulaire au CEA.....	14
8. ENGAGEMENT	14
9. FICHE DE CLOTURE DU PLAN CONTRACTUEL DE SECURITE (FICPCS).....	17

1. SENSIBILITÉ ET LIEUX D'EXÉCUTION DE LA PRESTATION

Niveau de classification du marché : ☒ Sensible ☐ avec EA ☒ sans EA ☐ Secret ☐ Très Secret	Marché avec accès (aux ISC) : ☐ Oui ☐ Non	Marché avec détention (d'ISC) : ☐ Oui ☐ Non	Niveau de détention (d'ISC) : ☐ Secret ☐ Très Secret Niveau de détention (marchés sensibles) : ☐ DR ☐ Confidentiel personnel ☒ Sensible	☐ Spécial France <i>Dans la mesure où le marché porte la mention complémentaire « Spécial France » au sens de l'IGI 1300, le Titulaire s'engage à s'y conformer. Le Titulaire doit être une société de nationalité française et le Titulaire s'engage en particulier pour toute la durée du marché à n'affecter aux prestations concernées que du personnel de nationalité française dans les conditions définies ci-après.</i> MDS ☐ OUI ☐ NON
Titulaire : Groupement Momentané d'Entreprises (GME) ☐ Oui ☐ Non Nom de l'entreprise Titulaire/Mandataire : Numéro RCS : Nom du dirigeant : Nom et courriel de l'officier de sécurité : Nom de l'entreprise Cotraitant 1 : Numéro RCS : Nom du dirigeant : Nom et courriel de l'officier de sécurité :				Émetteur : DES/ISEC/DPME/SEMP/GECH Chargé d'opération CEA : L. GRIMA Référence du marché/accord : N° de binomage : 2026-C-00341 N° de marché/accord : <u>Indice du PCS :</u>
Objet de la prestation : Contrôles préventifs et curatifs des balances des unités de l'ISEC				
Durée prévisionnelle du marché (ferme et optionnelle) * : 4 ans <i>*Toute prolongation de la durée du marché a pour effet de prolonger le PCS</i> Date de début de marché : prévue vers le 01/11/2026 (à renseigner à la signature du marché)				
Sous-traitants : ☐ Oui (avec l'accord préalable du CEA) ☐ Non Si sous-traitance en cours de marché et dans le périmètre de la prestation classifiée : mettre le PCS à jour. (Préciser le périmètre) :				

Accès au système d'information du CEA : ☐ Oui ☒ Non

Sensibilité maximum des documents ou objets consultables sur le site du CEA : DL

Sensibilité maximum des documents ou objets transmis par le CEA : DL

Sensibilité maximum des documents ou objets livrés par le Titulaire au CEA : DO

Prestations sur site CEA : ☐ Non ☐ Oui (partiellement) ☒ Oui (totalement)

Conditions particulières d'exécution : une partie des prestations est réalisée sur l'installation 32 de Pierrelatte

Prestation(s) nécessitant la protection des Informations et Supports Protégés :

Prestations	Réalisée par	Lieu d'exécution de la prestation	Niveau de sensibilité de la prestation	Niveau de protection des locaux requis S / TS	Commentaires
Contrôles préventifs et curatifs des balances sur de installations ATALANTE, G1, HERA, CD et ICSM		CEA Marcoule Zone protégée de Marcoule Installations de l'ISEC		Locaux CEA	Accompagnement systématique par un salarié du CEA pour l'exécution de la prestation
Contrôles préventifs et curatifs des balances sur l'installation 32 de Pierrelatte		CEA Marcoule Site de Pierrelatte Installation 32	Choisissez un élément.	Locaux CEA	Accompagnement systématique par un salarié du CEA pour l'exécution de la prestation + signature d'un engagement de confidentialité par le personnel intervenant du titulaire

2. IDENTIFICATION ET HABILITATION DES ENTREPRISES

Indiquer dans l'ordre : le Titulaire puis les sous-traitants désignés et le cas échéant en cas de GME le(s) cotraitant(s) et les sous-traitants désignés.

Le Titulaire indique les références de l'habilitation déjà obtenue ou de la demande en cours.

Société	Niveau d'habilitation	Référence de l'habilitation	Date de péremption de la référence concernant la décision d'habilitation
	Choisissez	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Entrez une date

En cas de GME :

☒ Si non concerné, cochez cette case

Société	Niveau d'habilitation	Référence de l'habilitation (et de l'aptitude physique des locaux, le cas échéant)	Date de péremption de la référence concernant la décision d'habilitation
MANDATAIRE	Choisissez		Entrez une date
COTRAITANT 1	Choisissez		Entrez une date
COTRAITANT 2	Choisissez		Entrez une date
SOUS-TRAITANT 1	Choisissez		Entrez une date
SOUS-TRAITANT 2	Choisissez		Entrez une date

A reproduire autant que de besoin, pour les cotraitants et/ou les sous-traitants devant détenir des ISC.

3. CAHIER DES PRESCRIPTIONS DE PROTECTION DU SECRET (CPPS)

3.1. Objet et présentation des travaux protégés

Le Plan Contractuel de Sécurité (PCS) a pour but de préciser au Titulaire du marché les mesures qu'il lui appartient de mettre en œuvre pour assurer la protection des informations ou supports classifiés qu'il aura à connaître et / ou à détenir au titre du marché du CEA.

Les niveaux de classification prescrits ci-après s'appliquent aux éléments à élaborer (documents) ou à développer (matériels, logiciels, etc.).

Le fait qu'une information ne porte pas de mention de classification ne signifie pas que sa diffusion publique soit automatiquement autorisée. Les niveaux de classification retenus ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord du CEA (autorité contractante).

3.2. Protection des locaux

Lorsque le marché est classifié sans détention, le Titulaire ne détient pas dans ses locaux d'information classifiée.

En revanche, lorsque le marché est classifié avec détention, le Titulaire est tenu de mettre en œuvre dans ses locaux des mesures de protection physique spécifiques. Le CEA vérifie la protection physique des locaux avant toute exécution de la prestation nécessitant la détention des Informations ou supports classifiés et l'avis d' « aptitude physique des locaux à détenir des Informations ou supports classifiés » délivrée par le service enquêteur.

3.3. Synthèse de la prestation classifiée et/ou protégée

La prestation consiste à assurer le contrôle préventif et curatif des balances des installations de l'ISEC dont certaines sont situées dans des locaux sensibles de l'installation 32 de Pierrelatte.

Pour l'exécution de la prestation, le personnel intervenant devra systématiquement être accompagné par un salarié CEA et devra suivre impérativement les consignes délivrées par celui-ci notamment quant au cheminement dans l'installation.

Aucune habilitation particulière n'est nécessaire.

Toutefois les personnels du titulaire intervenant sur l'installation 32 devront signer un engagement de confidentialité sur la base du modèle fourni en annexe de la commande.

3.4. Système d'information (informatique)

Les systèmes d'information utilisés pour élaborer, traiter, stocker, acheminer, présenter ou détruire des informations classifiées ou sensibles devront répondre aux exigences de la réglementation et en particulier à :

- l'arrêté du 9 août 2021 portant approbation de l'instruction générale interministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale ;
- l'instruction interministérielle n°901/SGDSN/ANSSI relative à la protection des systèmes d'information sensibles

À ce titre, le Titulaire s'engage à n'utiliser que les seuls systèmes d'information homologués et ayant donc fait l'objet d'un avis d'aptitude informatique, au niveau requis, réserves éventuelles levées.

L'homologation de sécurité atteste formellement que le système est protégé conformément aux objectifs de sécurité fixés et que les risques de sécurité résiduels sont acceptés et maîtrisés.

La décision d'homologation est obligatoire et est un préalable à la mise en service opérationnelle du système d'information. Elle est prononcée par une autorité dite d'homologation, désignée par l'autorité assurant la responsabilité SSI de l'organisme. L'homologation décrit le périmètre du système déclaré apte au traitement d'informations.

3.5. Transport, stockage d'informations, de documents ou d'objets

Le Titulaire du marché, ses personnels et éventuels sous-traitants prendront toutes les dispositions nécessaires pour la protection des informations, documents et objets pendant le transport ainsi que contre le vol et la malveillance. Les dispositions relatives à l'expédition, la réception et le transport devront répondre aux exigences de la réglementation et en particulier de l'arrêté du 9 août 2021 portant approbation de l'instruction générale interministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale.

Il est strictement interdit de transmettre via Internet des documents de niveau Secret ou Très Secret, quelle qu'en soit la forme (y compris dans un conteneur chiffré).

Dans le cas particulier de documents de niveau Diffusion Restreinte, il est possible de les transmettre par Internet sous réserve qu'ils soient protégés dans un conteneur chiffré. Tout document de niveau DR doit être transmis dans des conteneurs chiffrés avec un logiciel agréé par le CEA.

3.6. Accès au système d'information du CEA

Le Titulaire s'engage à respecter Les règles sur la protection des systèmes d'information. En particulier :

- L'accès du personnel du Titulaire au système d'information du CEA est soumis à l'accord préalable du CEA.
- Les exportations des données quel qu'en soit le moyen (email, support amovible, impression papier, etc.) sont interdites sans autorisation du CEA.

Le CEA s'autorise le droit de consulter les données générées par le Titulaire sur son système d'information.

La sensibilité des données générées par le Titulaire doit être en cohérence avec le réseau utilisé.

3.7. Publication, communication, exposition, publicité

Toute publication, communication, exposition par le Titulaire du marché, d'informations ou de matériels classifiés ou non classifiés du CEA sera soumise à l'accord préalable du CEA. Aucune publicité ne sera faite sans l'accord préalable écrit du CEA.

3.8. Achèvement des travaux

Sauf avis contraire précisé dans le présent plan contractuel de sécurité (fiche de clôture du plan contractuel de sécurité), le Titulaire s'engage à détruire tous les documents liés à la prestation.

3.9. Sous-traitance : obligations du Titulaire

Si le CEA a autorisé le Titulaire d'un Marché classifié à recourir à la sous-traitance pour l'exécution de prestations classifiées, le Plan Contractuel de Sécurité doit être rédigé ou mis à jour en conséquence et préciser :

- le nom du ou des sous-traitants,
- le niveau d'Habilitation requis.

Par la suite, le Titulaire doit préparer un plan contractuel de sécurité avec chacun des sous-traitants concernés. Il y a donc autant de plans contractuels de sécurité que de sous-traitants déclarés dans le Plan Contractuel de Sécurité entre le Titulaire et le CEA.

Ces plans contractuels de sécurité (des sous-traitants) doivent être établis en conformité avec le Plan Contractuel de Sécurité du marché entre le Titulaire et le CEA, en les limitant au strict besoin des prestations sous-traitées. Ils comportent ainsi les mêmes rubriques que le Plan Contractuel de Sécurité, mais limitées aux besoins des prestations sous-traitées. Ils sont visés par le CEA. La mise en place et le suivi des plans contractuels de sécurité des contrats de sous-traitance sont effectués par le Titulaire du marché avec le CEA sous le contrôle du CEA. Ainsi, les prestations classifiées objet de la sous-traitance ne peuvent être engagées avant l'acceptation et la signature des plans contractuels de sécurité du sous-traitant par l'Officier de sécurité du CEA.

3.10. Contrôles et inspections

Le CEA se réserve la possibilité de contrôler les mesures de protection mises en place par le Titulaire pour l'exécution du présent marché telles qu'elles sont décrites au chapitre « Sensibilité et lieux d'exécution de la prestation ». À ce titre, il est autorisé, à tout moment et avec un préavis permettant d'établir les autorisations nécessaires, sans toutefois pouvoir excéder quinze (15) jours calendaires, à contrôler la bonne application de ces mesures par des visites et audits dans tout lieu d'exécution des prestations classifiées dudit marché.

4. FICHE DE RENSEIGNEMENT DU TITULAIRE ou du MANDATAIRE (Si GME)

Société (nom et SIRET) :

Adresse :

En cas de GME faire une fiche

4.1. Système d'information du CEA

Le Titulaire ☐ aura / ☒ n'aura pas accès au système d'information du CEA.

Système d'information du CEA	Réseaux utilisés pour la prestation par le Titulaire		Justification du besoin
	Non sensible	☐ Oui / ☒ Non	
	DR	☐ Oui / ☒ Non	
	Secret	☐ Oui / ☒ Non	
	Très Secret	☐ Oui / ☒ Non	

4.2. Système d'information du Titulaire

☐ Si non concerné, cochez cette case

Système d'information du Titulaire	Sensibilité des systèmes utilisés pour la prestation		Remarque
	Non sensible	☒ Oui / ☐ Non	Cadrage de la prestation
	DR	☐ Oui / ☒ Non	
	Secret	☐ Oui / ☒ Non	
	Très Secret	☐ Oui / ☒ Non	

Les systèmes d'information ayant déjà fait l'objet d'une décision d'homologation par l'autorité qualifiée du Titulaire au niveau requis pourront être utilisés pour le présent marché, sans que leur périmètre de

sécurité soit modifié, ils sont identifiés ci-après. Une procédure préalable d'aptitude informatique et d'homologation est obligatoire pour tous les autres systèmes d'information utilisés :

☒ Si non concerné, cochez cette case

Nom, adresse de ou des établissements concernés (SIRET) et référence du système du Titulaire, ou de l'ensemble de systèmes - niveau de sensibilité	Date et référence du dossier de sécurité informatique	Date et référence de l'homologation informatique
	Entrez une date	Entrez une date

4.3. Aptitude Physique des locaux du Titulaire

Dans le cadre d'un marché classifié avec détention d'information, une aptitude physique des locaux dans lesquels des informations ou supports classifiés sont détenus doit être délivrée par les services enquêteurs.

☒ Si non concerné, cochez cette case

ADRESSE ET LOCAUX Identification précise	
DECISION APTITUDE Référence et date	Entrez une date
DOSSIER DE DEMANDE D'APTITUDE (en cours) Référence et date	Entrez une date
NIVEAU D'HABILITATION demandée ou obtenue	Choisissez

5. FICHE DE RENSEIGNEMENT DU COTRAITANT

☐ Si non concerné, cochez cette case

Société (nom et SIRET) :

Adresse :

Si Cotraitants multiples sur la prestation classifiée, faire une fiche par Cotraitant

5.1. Système d'information du CEA

Le Cotraitant du Titulaire ☐ aura / ☐ n'aura pas accès au système d'information du CEA.

Système d'information du CEA	Réseaux utilisés pour la prestation		Justification du besoin
	Non Sensible	☐ Oui / ☐ Non	
	DR	☐ Oui / ☐ Non	
	Secret	☐ Oui / ☐ Non	
	Très Secret	☐ Oui / ☐ Non	

5.2. Système d'information du Cotraitant

☒ Si non concerné, cochez cette case.

Système d'information du Cotraitant	Sensibilité des systèmes utilisés pour la prestation		Remarque
	Non sensible	☐ Oui / ☐ Non	
	DR	☐ Oui / ☐ Non	
	Secret	☐ Oui / ☐ Non	
	Très Secret	☐ Oui / ☐ Non	

Les systèmes d'information ayant déjà fait l'objet d'une décision d'homologation par l'autorité qualifiée du Cotraitant au niveau requis pourront être utilisés pour le présent marché, sans que leur périmètre de sécurité soit modifié, ils sont identifiés ci-après. Une procédure préalable d'aptitude informatique et d'homologation est obligatoire pour tous les autres systèmes d'information utilisés :

☐ Si non concerné, cochez cette case

Nom, adresse de ou des établissements concernés (SIRET) et référence du système du Cotraitant, ou de l'ensemble de systèmes - niveau de sensibilité	Date et référence du dossier de sécurité informatique	Date et référence de l'homologation informatique
	Entrez une date	Entrez une date

5.3. Aptitude Physique des locaux du Cotraitant

Dans le cadre d'un marché classifié avec détention d'information une aptitude physique des locaux dans lesquels des informations ou supports classifiés sont détenus doit être délivrée par les services enquêteurs.

☒ Si non concerné, cochez cette case

ADRESSE ET LOCAUX (Identification précise)	
DECISION APTITUDE Référence et date	Entrez une date
DOSSIER DE DEMANDE D'APTITUDE (en cours) Référence et date	Entrez une date
NIVEAU D'HABILITATION demandée ou obtenue	Choisissez

6. FICHE DE RENSEIGNEMENT DU SOUS-TRAITANT

☐ Si non concerné, cochez cette case

Société (Nom et SIRET) :

Adresse :

Si Sous-traitants multiples sur la prestation classifiée, faire une fiche par Sous-traitant.

6.1. Système d'information du CEA

Le Sous-traitant du Titulaire ☐ aura / ☐ n'aura pas accès au système d'information du CEA.

Système d'information du CEA	Réseaux utilisés pour la prestation		Justification du besoin
	Non Sensible	☐ Oui / ☐ Non	
	DR	☐ Oui / ☐ Non	
	Secret	☐ Oui / ☐ Non	
	Très Secret	☐ Oui / ☐ Non	

6.2. Système d'information du sous-traitant

☐ Si non concerné, cochez cette case

Système d'information du Sous-traitant	Sensibilité des systèmes utilisés pour la prestation		Remarque
	Non sensible	☐ Oui / ☐ Non	
	DR	☐ Oui / ☐ Non	
	Secret	☐ Oui / ☐ Non	
	Très Secret	☐ Oui / ☐ Non	

7. LISTE DES DOCUMENTS ET OBJETS

7.1. Liste des documents et objets DR, S ou TS détenus par le CEA et mis à disposition du Titulaire sur le site

☒ Si non concerné, cochez cette case

Documents ou objets	DR	S	TS	Commentaires et/ou références
---------------------	----	---	----	-------------------------------

7.2. Liste des documents ou objets DR, S ou TS transmis au Titulaire par le CEA

Pour le niveau S et TS = **Marché avec détention d'Informations et Supports Classifiés**

☒ Si non concerné, cochez cette case

Documents ou objets	DR	S	TS	Commentaires et/ou références
---------------------	----	---	----	-------------------------------

Nota : Cahier des Charges, plans, procédures DR seront à gérer comme défini dans l'IGI n°1300.

7.3. Liste des documents et objets DR, S ou TS livrés par le Titulaire au CEA

☒ Si non concerné, cochez cette case

Documents ou objets	DR	S	TS	Commentaires et/ou références
---------------------	----	---	----	-------------------------------

8. ENGAGEMENT

Le Titulaire s'engage :

- à mettre en œuvre, dans ses établissements participants aux travaux protégés, les mesures de protection prescrites par le présent plan contractuel de sécurité ainsi que par l'Instruction Générale Interministérielle n°1300 sur la protection du secret de la défense nationale, l'Instruction Interministérielle n°901/SGDSN/ANSSI relative à la protection des systèmes d'information sensibles fixant les dispositions applicables aux Titulaires de marchés passés par le CEA en matière de protection de l'information Diffusion Restreinte (DR) et sa déclinaison en règles de sécurité informatique.
- à ce que les personnes qui ont besoin d'avoir accès à des informations classifiées dans le cadre de l'exécution du marché soient habilitées au niveau approprié.
- à ce que tous les salariés (Titulaire et Sous-traitants) qui ont accès à des informations ou supports

classifiés soient préalablement informés de leur responsabilité en matière de protection desdites informations en vertu des lois et règlements appropriés.

- à signaler au CEA toute infraction effective ou supposée aux lois et règlements afférents à la protection des informations classifiées relevant du plan contractuel de sécurité.
- à appliquer l'arrêté du 9 août 2021 portant approbation de l'instruction générale interministérielle sur la protection du secret de la défense nationale ;
- à appliquer l'Instruction Interministérielle n°901/SGDSN/ANSSI relative à la protection des systèmes d'information sensibles.

Une révision des mesures ou des niveaux de sensibilité définis dans le présent Plan Contractuel de Sécurité pourra être effectuée sur ordre du CEA à son initiative ou sur proposition du Titulaire et après accord du CEA (autorité contractante).

Projet

CEA	Titulaire
Représentant de l'unité CEA MAR (Date et signature)	
Correspondant sécurité (Date et signature)	
Officier de sécurité CEA MAR J. CARMINATI-DOGNIN (Date et signature)	Officier de sécurité du Titulaire (Date et signature)
Directrice du CEA Marcoule C. LAURENT-MATHIEU (Date et signature)	Représentant du Titulaire (Date et signature)
	Cotraitant(s) (Si besoin insérer des lignes) (date et signature)

Nota : Le présent Plan Contractuel de Sécurité doit être signé par le Titulaire et envoyé au CEA avant tout début de prestation (retour avec le marché signé ou l'AR de la commande impératif).

À sa signature, elle remplace la version précédente du plan contractuel de sécurité.

Dans le cas d'un GME, chaque membre du groupement devra signer son propre plan contractuel de sécurité.

9. FICHE DE CLOTURE DU PLAN CONTRACTUEL DE SECURITE (FICPCS)

Cette fiche doit être pré-remplie lors de la rédaction du plan contractuel de sécurité, puis doit être renseignée par le Titulaire et signée puis transmise au CEA dans le délai d'un mois à compter de la fin d'exécution des prestations classifiées sous peine d'application des pénalités prévues au marché. Les parties 1 à 3 sont dûment complétées par le CEA lors de l'établissement du plan contractuel de sécurité.

En bleu : Données du CEA	En rose : Données du titulaire		
PARTIE 1			
AVEC DETENTION D'INFORMATIONS OU SUPPORTS CLASSIFIES	☐ DR	☐ S	☐ TS
AVEC ACCES AUX INFORMATIONS OU SUPPORTS CLASSIFIES	☐ DR	☐ S	☐ TS
MARCHE SENSIBLE	☐ DR		
Spécial France	☐		
Objet du Marché : Contrôles préventifs et curatifs des balances des unités de l'Isec			
N° de Marché : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		Dates des prestations classifiées - Début prévu : 01/11/2026 - Fin prévue : durée du marché = 4 ans	

PARTIE 2	
ORGANISME : CEA	
AUTORITE CONTRACTANTE (émetteur)	
Unité CEA concernée : CEA/MAR/ISEC/DMRC)	Représentant du CEA (autorité contractante) : C. LAURENT-MATHIEU
Officier de Sécurité CEA MAR : CEA/DGMAR/DIR/CSAE	Adresse du CEA (autorité contractante) : Centre de Marcoule BP 17171 30207 BAGNOLS-SUR-CEZE Cedex

TITULAIRE (mandataire en cas de GME)	
Titulaire du Marché :	Représentant du Titulaire :
RCS :	
Adresse du Titulaire :	
COTRAITANT 1 (en cas de GME)	
Cotraitant :	Représentant du Cotraitant :
RCS :	
Adresse du Cotraitant :	

PARTIE 3 : le choix du CEA sera confirmé au moment de l'émission de la FICPCS (à l'achèvement des prestations classifiées)

Les informations, supports, documents, matériels seront :

- ☐ **Conservés par le Titulaire**
- ☐ **Détruits par le Titulaire**
- ☐ **Retournés au CEA**
- ☐ **Conservés par le CEA (livrables réalisés sur site CEA)**

INVENTAIRE des informations, supports, documents et matériels classifiés détenus par le Titulaire

Liste à produire ou à joindre en PJ au présent document

DEMANDE de conserver des informations, supports, documents et matériels classifiés par le Titulaire

Liste à produire ou à joindre en PJ au présent document

CEA	Titulaire
Représentant de l'unité CEA MAR (Date et signature)	
Correspondant sécurité (Date et signature)	
Officier de sécurité CEA MAR (Date et signature)	Officier de sécurité du Titulaire (Date et signature)
Représentant du CEA (Date et signature)	Le Titulaire du marché (Date et signature)
	Cotraitant(s) (Si besoin insérer des lignes) (Date et signature)

Destinataires :

- Titulaire (mandataire et cotraitants en cas de GME)
- CEA (autorité Contractante)
- Officier de Sécurité du Titulaire du marché
- Officier de Sécurité du CEA